



## Travaux copropriété sans autorisation écrite

Par **mike**, le **11/06/2009** à **13:33**

Bonjour,  
n'ayant plus de gérance de copropriété depuis avril 2009, et aucune assemblée générale depuis 03 ans , j'ai entrepris des travaux de mon logement qui incluent des parties communes de l'immeuble sans autorisation écrite de la copropriété .  
la copropriété pour moi n'avait plus d'existence depuis trois ans ai- je raison ?